

Mandats du SNES sur la carte scolaire

LE MANS 2005

Thème 3 : Pour un autre pilotage du système éducatif

3.4. Les politiques de formation dans l'espace régional

3.4.1.3. Inversement il reste de nombreux établissements

dont la taille est trop importante. Si des efforts ont été faits, des situations préoccupantes demeurent. **Le SNES demande que là où il existe de tels établissements, une politique de construction scolaire soit engagée, qui préserve la mixité sociale par une implantation adaptée en fonction des zones géographiques et permette de conserver la palette de formations. Tout redécoupage de la carte scolaire doit associer les personnels afin d'éviter la constitution d'établissements concentrant l'ensemble des difficultés.** La situation, en particulier dans les DOM, est à examiner [par exemple, en Guadeloupe, plus d'un tiers des établissements (collèges et lycées) ont plus de 1 000 élèves, et deux lycées dépassent 2 000 élèves]. C'est pourquoi le SNES demande pour les DOM, un plan d'urgence qui prenne en compte en outre les risques majeurs naturels, d'où le remplacement des établissements ne répondant pas aux normes de sécurité en vigueur par des établissements conformes. Dans les établissements français à l'étranger aussi, les effectifs dépassent trop souvent la limite admissible.

3.4.3. Réduire les inégalités, introduire plus de mixité sociale dans tous les établissements

3.4.3.1. La carte scolaire et l'offre de formation

Avec la loi sur la décentralisation, les compétences du conseil général s'étendent à la définition du secteur de recrutement des collèges. Au-delà de la crainte des pressions exercées sur les élus, **les expériences d'assouplissement de l'affectation des élèves montrent que le choix de l'établissement laissé aux familles aboutit à accentuer la polarisation entre les « bons » établissements**

et les collèges réputés difficiles. Pour ces raisons, il convient :

- **d'exiger la suppression de cette nouvelle disposition introduite par la loi de décentralisation ;**
- **d'agir sur la définition des secteurs de recrutement en direction du conseil général** en investissant les CDEN et sur les critères de dérogation en direction des IA, le SNES exigeant la mise en place de groupes de travail, constitués à l'image des CDEN, afin d'élaborer la sectorisation ;
- **d'exiger que les critères de dotation des établissements prennent en compte non plus les effectifs prévus mais les effectifs d'élèves relevant du secteur géographique à côté de critères sociaux et scolaires ;**
- **d'exiger que l'implantation des établissements scolaires et, en particulier des collèges, soit redéfinie** afin d'éviter les ghettos dans des secteurs à population socialement défavorisée et permettre la mixité sociale ;
- **les sections européennes, classes CHAM, sections sportives..., trop souvent moyens de détournement de la carte scolaire, doivent être uniformément réparties sur tout le territoire.**

Lutter contre les stratégies de contournement de la carte scolaire nécessite aussi une véritable diversité de l'offre scolaire dans tous les établissements. Or, sous prétexte d'optimisation de la carte des formations, nombre d'options ont été supprimées, notamment dans les établissements les plus difficiles.

Pour les lycées, les académies développent de plus en plus une politique de spécialisation qui vise l'économie maximale.

Les acteurs de la formation doivent être davantage impliqués dans la construction de la carte des formations garantissant le droit à poursuivre les formations engagées. La question de la mixité sociale doit y être mieux prise en compte. Se pose par exemple la question des classes dites d'excellence, comme les classes européennes, les classes CHAM, les sections sportives... **On doit, avec l'accord des personnels, privilégier leur implantation dans les établissements victimes des stratégies de contournement de la carte scolaire. L'objectif est de permettre à tous les élèves d'en bénéficier, non de fabriquer des discriminations déguisées à l'intérieur même de ces établissements.**

L'implantation des classes préparatoires aux grandes écoles et des sections de techniciens supérieurs doit être encouragée dans les établissements des zones difficiles ; cette solution n'est pas exclusive d'autres formes d'accueil des élèves desdites zones, par exemple dans des internats rénovés et plus nombreux. La question de la démocratisation du système éducatif, c'est-à-dire la possibilité effective de donner des chances accrues à la totalité des élèves par une compensation équitable des inégalités socioculturelles,

Mandats du SNES sur la carte scolaire

LE MANS 2005

suppose évidemment une autre politique budgétaire et des investissements massifs, à traduire par une amélioration des taux d'encadrement et du E/D dans des structures – classes adaptées aux ambitions affichées. Il va de soi qu'un choix qui vise à une meilleure mixité sociale suppose une volonté politique sans faille et des choix stratégiques adaptés en matière d'équipements

publics (sociaux, sportifs, culturels, d'insertion...), de maillage d'activités et de réseaux.

Une telle démarche suppose aussi un pilotage, dont les politiques de la ville passées ne peuvent servir d'exemples, et le refus de la prééminence des mécanismes du seul marché dans la détermination des réserves foncières nécessaires pour une politique du logement et d'équipements structurels publics.

Pour favoriser l'accès aux grandes écoles, différentes pistes sont à approfondir, notamment :

- l'expérience menée par l'IEP Paris, d'un recrutement aménagé pour les élèves d'établissements implantés dans des quartiers défavorisés. Elle doit faire l'objet d'un bilan ;
- des conventions lycées-grandes écoles (ESSEC, IEP-Aix) permettant, en particulier, l'information et l'accompagnement pour une motivation et une meilleure réussite dans cette voie.

Dans de trop nombreuses académies, il est inacceptable que l'État refuse l'ouverture de formations dans le secteur public au motif qu'elles existent dans l'enseignement privé. **Le secteur public doit offrir l'ensemble des formations aux familles quelle que soit par ailleurs l'offre du privé.**